



HAL
open science

Licence Langues étrangères appliquées

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Langues étrangères appliquées. 2010, Université de Perpignan via Domitia - UPVD. hceres-02037070

HAL Id: hceres-02037070

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037070v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences– Vague A

ACADÉMIE : MONTPELLIER

Établissement : Université Perpignan - Via Domitia

Demande n° S3110053717

Domaine : Arts, lettres, langues

Mention : Langues étrangères appliquées

Présentation de la mention

L'objectif principal de la licence est la formation de spécialistes en trois langues étrangères (les deux principales au niveau C2 de la certification CLES et la troisième au niveau B1). Les langues de spécialité sont l'allemand, l'anglais, le catalan et l'espagnol. Trois parcours sont proposés : Affaires et commerce ; Tourisme ; Préparation aux métiers de l'éducation et de la formation. La formation prépare directement à une activité professionnelle, mais également aux masters, en particulier les formations suivantes : master de tourisme, de traduction, d'interprétation, de commerce international, de négociation bilingue ou trilingue et de journalisme.

Avis condensé

• Avis global :

La formation de base est assez solide, et l'architecture de deux des trois parcours proposés révèle une bonne organisation. Le troisième parcours, consacré aux métiers de l'éducation et de la formation (Préparation au concours du professorat des écoles), offre un enseignement de base intéressant. Pour autant, la capacité de cette formation à conduire les étudiants à la réussite des concours de recrutement de l'enseignement secondaire reste à confirmer. Concernant les deux autres parcours, la poursuite des études est clairement indiquée. Elle se traduit par des perspectives professionnelles diversifiées. Des passerelles vers des licences professionnelles sont également possibles. Pour autant, le taux d'abandon en L1 est relativement important, et le volume horaire semble très lourd, notamment en ce qui concerne les cours magistraux. Un dispositif généralisé d'évaluation reste à mettre en place.

• Points forts :

- Présence de deux parcours professionnalisant et passerelles avec des licences professionnelles.
- Présence de stage de deux mois obligatoire.
- Encouragement fort à la mobilité internationale.

• Points faibles :

- Le parcours métiers de l'éducation et de formation n'apparaît pas assez consolidé par rapport à l'objectif de la présentation d'un concours dans le domaine de l'enseignement secondaire.
- le volume horaire en cours magistraux est globalement trop lourd.
- Absence d'intervenants professionnels.
- Absence de système généralisé d'évaluation.

• NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B

- Recommandations pour l'établissement :

Par rapport aux objectifs de la formation et à la spécificité de ces parcours, l'apport des intervenants du monde professionnel pourrait être plus systématique et impacter le volume horaire de façon plus significative. Il serait également souhaitable que l'équipe pédagogique d'appui du parcours Métiers de l'enseignement et de la formation soit consolidée afin de couvrir l'ensemble des champs disciplinaires au titre de la culture générale.

Avis détaillé

1 ● Pilotage de la licence :

L'équipe de pilotage est insuffisamment développée (en particulier, on note l'absence de direction des études par année de formation), ce qui peut nuire au bon fonctionnement d'une formation qui s'adresse à un effectif assez important. Le nombre des intervenants professionnels est insuffisant.

2 ● Projet pédagogique :

Globalement, le projet est relativement solide ; les parcours Affaires et commerce, ainsi que Tourisme, sont bien construits. Pour autant, le parcours Métiers de l'enseignement et de la formation semble peu apte, sous sa forme actuelle, à offrir un niveau de formation compatible avec le niveau de culture générale exigée dans les concours de l'enseignement secondaire.

3 ● Dispositifs d'aide à la réussite :

Le système d'accompagnement général dans l'Université est perfectible ; en particulier, un dispositif d'évaluation reste à construire dans la perspective d'une amélioration du taux d'abandon relativement important en L1.

4 ● Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

Les poursuites d'études possibles sont nombreuses et variées, aussi bien dans des masters (tourisme, traduction, interprétation, langues et affaires internationales) que dans des écoles ou instituts de commerce. Les étudiants peuvent également s'orienter vers les métiers de l'enseignement (notamment par le biais du parcours Préparation aux métiers de l'éducation) ou vers les concours de la fonction publique. Toutefois, les chiffres fournis dans le dossier (qui datent de 2004-2005) concernant la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle sont communs à toute l'Université. Ils ne permettent donc pas d'apprécier dans le cadre de cette licence quels masters sont réellement choisis par les étudiants, quels sont leur taux de réussite en M2 ou combien de diplômés (ou non diplômés) sont en emploi.

La professionnalisation semble être une préoccupation de l'équipe pédagogique ; en témoigne un stage de deux mois obligatoire en L3. Pourtant, les seuls intervenants extérieurs sont des conférenciers (sans que soit précisé leur nombre ou leur qualité).

La mobilité internationale est encouragée par le biais d'accords Erasmus, mais le dossier ne fournit aucune donnée sur le nombre d'étudiants concernés ou la durée des séjours.